

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 212 Education à la citoyenneté			
Ancien Code	AGTA2B12	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA2120		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mallory DJEBALI (djebalim@helha.be) Céline BIDRON (bidronc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement « éducation à la citoyenneté » a plusieurs objectifs. Le premier est de promouvoir la mobilisation des étudiants dans des projets citoyens, de les soutenir et de les encadrer dans cette démarche. Le second est de sensibiliser ces jeunes citoyens à de grandes thématiques éthiques et problématiques liées au développement humain et plus particulièrement au monde agricole, animalier et environnemental... De plus, cette UE amène l'étudiant à s'interroger et analyser les grands débats éthiques et déontologiques de notre société.

Thèmes : sensibilisation, gestion de projet, communication, vulgarisation, participation active à des actions citoyennes,...

« L'éducation à la citoyenneté n'a de chances d'avoir des effets que si elle est l'affaire de tous et si elle traverse toutes les disciplines et tous les moments de la vie collective ». (Perrenoud)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
 - 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**

- 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)
- 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé

Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

- TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
- TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant,

- Adopte des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation, ...
- Adopte un sens critique et un esprit d'analyse.
- Participe, activement, en s'engageant dans la vie de la HELHa ou de la société.
- Transmet et communique de manière écrite et/ou orale, les résultats du projet mené lors de cette unité d'enseignement ou une analyse réflexive d'une thématique particulière.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA2B12A Education à la citoyenneté

12 h / 2 C

Contenu

Les projets menés par les étudiants varient d'une année à l'autre et sont dépendants des affinités des étudiants, de l'actualité, ...

Les sujets abordés lors du cours/des activités proposées peuvent varier en fonction de l'actualité et des demandes des étudiants. De manière générale, ceux-ci concerneront:

- La place de l'animal dans notre société
- La sauvegarde de la biodiversité: Projet LIFE, NATURA 2000, centres de revalidation...
- La souveraineté alimentaire
- Les biotechnologies : OGM, ...
- L'agriculture en crise : crise du lait, la dette, l'accaparement des terres, ...
- ...

Démarches d'apprentissage

Les étudiants pourront se situer dans trois situations bien distinctes :

- Soit, des étudiants mandatés s'investissent au sein de la Haute Ecole via certains conseils comme l'OEH, la cellule de développement durable... Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. Néanmoins, ils devront rendre un rapport régulier de leurs activités au sein du conseil. Ces rapports seront évalués de manière journalière et constitueront la note finale.
- Soit, un groupe d'étudiants (nombre à définir avec le professeur) souhaite soutenir et promouvoir le développement de projets citoyens. Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. Cependant, ces étudiants devront rendre une fiche projet contenant : un échéancier, des objectifs intermédiaires et terminaux, budget (éventuel), plan de communication, ... Le professeur et la Haute Ecole accompagneront et valoriseront les étudiants. C'est pourquoi il est préférable que le projet se situe dans l'environnement proche de la Haute Ecole ! La réalisation du projet et de ces objectifs terminaux ainsi que la communication écrite et orale seront évaluées de manière journalière. Un rapport d'activités final sera également évalué. Notez-bien qu'un projet transversal avec les étudiants de la finalité agro-industries et biotechnologies peut être envisageable et même vivement encouragé. Les projets seront définis et planifiés au cours du Q1.
- Soit, l'étudiant ne s'inscrit pas dans l'une des deux démarches évoquées ci-dessus. L'étudiant devra suivre l'unité d'enseignement qui sera organisée sous forme de cours, débat, conférences ou activités pratiques sur les différents thèmes évoqués ci-dessus (cfr contenu). L'évaluation sera journalière et prendra en compte la participation active de l'étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

Encadrement et suivi des projets.

Cours participatifs, actions citoyennes, échanges avec des acteurs de terrain, ...

Sources et références

Les sources seront fournies lors du cours selon les thématiques abordées.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation power point, articles, vidéos, conférenciers, travaux de groupe, actions pratiques,...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours se déroule sous forme de travail étalé sur les deux quadrimestres.

La note rendue à la fin du Q2 sera donc basée sur une évaluation journalière tant pour les projets, que pour les étudiants qui suivent le cours ou ceux qui sont investis dans un organe de la HELHa.

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans la partie démarches d'apprentissage en fonction de la « catégorie » dans laquelle l'étudiant se trouve.

Au Q3, l'évaluation est basée sur un travail de synthèse réalisé par l'étudiant sur une des thématiques abordées durant l'année, sur une thématique imposée ou peut consister en une activité en lien avec le projet initial ou un autre projet, si cela est réalisable (dans le cas d'étudiants investis dans une telle démarche dès le début de l'année).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc	100		
Période d'évaluation					Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

La participation aux diverses activités pratiques dans le cadre des étudiants qui suivent le cours est obligatoire.

Toute absence non justifiée sera sanctionnée par la non validation de l'UE.

L'UE est validée si l'étudiant obtient la cote de 10/20.

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).